Information aux parents

Que faire dans le cas d'une absence d'un enseignant ou d'une enseignante non remplacée ?

L'enquête PISA montre une chute continue du niveau des élèves français depuis une vingtaine d'année.

Depuis une vingtaine d'années, les politiques éducatives successives ont entraîné dans le premier degré :

- la suppression de postes impactant principalement le remplacement et les postes RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficulté),

- la quasi disparition de la formation continue des enseignants.

Le non remplacement a un impact important sur les apprentissages des élèves, surtout s'il est répété. Faute de remplacement lors d'absence d'enseignants, les enfants sont répartis dans les autres classes de l'école ce qui perturbe considérablement l'organisation de l'établissement et les apprentissages des élèves. Cette pratique ne doit s'avérer qu'exceptionnelle, le premier jour d'une absence non anticipée par exemple.

Nos enfants méritent que des solutions soient trouvées afin de permettre à toutes et tous de mieux réussir leur scolarité. C'est pourquoi, nous vous invitons à demander au Recteur, à l'Inspecteur d'Académie, à l'Inspection de Circonscription, aux parlementaires, de trouver ces solutions.

Une procédure simplifiée vous est fournie en flashant le QR code suivant :

CIRCONSCRIPTION DE MANOSQUE

Ou en vous rendant sur le ce lien : **https://link.infini.fr/circo-manosque**